

Urgence dentaire

Intégration des
chirurgiens-dentistes à
la régulation du SAMU
Centre 15

Améliorer la réponse pour la population à un besoin de soins urgents dentaires les dimanches et jours fériés, en fournissant une réponse adaptée à la demande et en diminuant le temps d'attente pour la prise en charge.

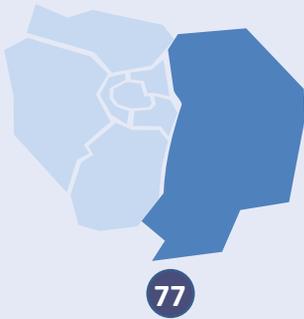


PORTEUR DU PROJET
COCD 77

PARTENAIRES
ARS, SAMU 77

EXPERIMENTATEURS FRANCILIENS

Conseil de l'ordre départemental des chirurgiens-dentistes de Seine-et-Marne



77



2 ans



2146 K € (FISS)
68 K € (FIR)



[Cahier des charges](#)



Tout patient présentant une urgence dentaire les dimanches et jours fériés



Publié au Recueil des Actes Administratifs
le 14/12/2021



FINANCEMENT FORFAITAIRE

Forfait horaire de régulation identique à celui des médecins généralistes régulant les dimanches et jours fériés au sein du centre 15 du 77



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Modèle économique de l'expérimentation



MODÈLE ORGANISATIONNEL

Le COCD77 organise des gardes dentaires les dimanches et jours fériés le matin de 9h00 à 13h00 sur la base du volontariat.

Le SAMU centre 15 de Seine-et-Marne, porté par l'hôpital de Melun assurera le rôle :

- d'accueil et intégration du chirurgien-dentiste régulateur au sein de son équipe les dimanches et jours fériés,
- de formation à l'usage du SI du CRAA15 pour la prise en charge des appels, la création et le traitement des dossiers patients, l'établissement d'une prescription.
- de prise en charge de l'Assurance RCP pour les chirurgiens-dentistes retraités qui participeraient à la régulation.

De plus, les médecins régulateurs enregistreront à partir du samedi soir les appels pour demandes de soins dentaires, sur la base d'une grille de diagnostic élaborée conjointement entre le SAMU et le COCD.

Le régulateur CD, à sa prise de garde, appellera ces patients pour vérifier le besoin de soins et les orienter vers le praticien de garde.

Il pourra de ce fait optimiser le planning des praticiens de garde dans la mesure où les patients pourront être contactés avant le début de celle-ci (Absence de « temps mort » en début de garde et « absorption » du temps de trajet des patients vers le cabinet de garde).



MODÈLE FINANCIER

Le financement des chirurgiens-dentistes est assuré par un forfait horaire de régulation identique à celui des médecins généralistes régulant les dimanches et jours fériés au sein du Centre 15 de chaque département expérimentateur. Sur cette base, le besoin de financement sur le fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) est estimé, pour la durée de l'expérimentation, à 96 390 euros pour le 77.



MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Janvier 2022